

Madame Michelle Palandre  
Conseillère Municipale  
12 Quai Robichon Malgontier  
69700 GIVORS

Monsieur Martial PASSI  
Maire de Givors  
Hôtel de ville  
Place Camille Vallin  
69700 GIVORS

Givors le 07 Mai 2012

Monsieur le Maire,

Suite à ma demande du 04 Avril 2012, le Directeur Général des services m'a transmis le 26 Avril 2012 les arrêtés de délégations de fonctions et signature des adjoints et des conseillers municipaux.

Après étude de ces arrêtés, Je me permets de vous faire part les remarques suivantes :

1°) **Monsieur D'ARRIBA** est désigné comme suppléant sur l'arrêté de délégation de **Monsieur ROUTABOUL**. **Monsieur D'ARRIBA** n'est plus élu ! L'arrêté de **Monsieur ROUTABOUL** est donc erroné. **Monsieur D'ARRIBA** été remplacé par **Madame Sylvie BONCI**. Cette conseillère, sur le site de la mairie a comme délégation : « *Petite enfance* ». Qu'en-est-il de l'arrêté ? Existe-t-il ?

**Madame GALLARDO** n'est plus élue, et j'ai pourtant sous les yeux l'arrêté qui lui attribue la délégation de *la petite enfance*, qui n'est plus valable aujourd'hui. Elle a été remplacée par **Monsieur MIACHON**, qui, lui, sur le site de la mairie a pour délégation « *Organisation de services municipaux* ». Je n'ai pas l'arrêté non plus !

**Madame MACCIO** n'est plus élue et je constate que l'arrêté qui lui attribue la délégation « *Associations caritatives et santé* » existe toujours ! Il n'est pourtant plus valable à ce jour. Elle a été remplacée par **Mademoiselle THEVENET** dont on ignore la délégation.

**Madame BOUKHALFA**, d'après l'arrêté qui m'a été transmis a la délégation de « *La situation des femmes* ». Sur le site de la mairie, elle a également la délégation « *Des personnes âgées* ». N'y a-t-il pas d'hommes âgés ?

Sur l'arrêté concernant **Monsieur DELABRE**, il n'est pas précisé « *Commission de sécurité* », responsabilité qui apparait sur le site de la mairie.

**Madame JAILLET** n'est plus adjointe. Or, sur l'arrêté que vous m'avez transmis, c'est à l'adjointe que la délégation « *Action sociale et expertise sociale-Famille- Personnes âgées* » est attribuée. Elle a été remplacée par **Madame GASSA**, et sur l'arrêté de cette dernière, il n'y a pas la délégation « *Action sociale-Gérontologie-Famille* » qui apparait sur le site de la mairie.

2°) Je constate que tous les arrêtés concernant les conseillers municipaux sont identiques à l'arrêté initial de **Madame LANIER** qui a été annulé par le Tribunal Administratif, par jugement N°0806451 du 26 janvier 2011, selon l'article L2122-18 du CGCT.

Par conséquent, toutes les signatures des conseillers municipaux concernés peuvent être contestées.

3°) Pour certaines délégations, en cas d'absence du maire ou de l'adjoint concerné, aucune délégation n'est prévue pour un remplacement. Exemple : Pour l'éducation. Comment s'organiser rapidement en cas de problème si le maire et la première adjointe sont absents.

Pourquoi y a-t-il eu une modification de délégation de signature entre **Madame CHARNAY** et **Monsieur VERDU**, et pas pour les autres ?

J'ai de nouveau le regret de constater que vous n'attachez aucune attention à ce que vos arrêtés, comme les délibérations, soient rédigés selon la réglementation.

Je vous prie de bien vouloir régulariser ces arrêtés dans les meilleurs délais et vous remercie de me les transmettre dès retour des services préfectoraux.

Dans cette attente, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Michelle Palandre**

Conseillère municipale

Présidente du Groupe LE DEFI GIVORDIN